



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 novembre 2013
Français
Original : anglais

Premier rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2110 (2013)

I. Introduction

1. Au paragraphe 6 de sa résolution 2110 (2013), le Conseil de sécurité m'a prié de lui rendre compte tous les quatre mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'accomplissement de toutes les tâches dont elle est chargée. Le présent rapport est le premier soumis en application des dispositions de cette résolution. Il fait le point de la situation politique et de la sécurité ainsi que des activités de l'ONU en Iraq, depuis la publication de mon rapport en date du 11 juillet 2013 (S/2013/408 et Corr.1).

II. Résumé de l'évolution politique en Iraq

A. Évolution sur le plan intérieur

2. Au cours de la période à l'examen, l'Iraq a eu le plus grand mal à maintenir sa stabilité politique, l'état de la sécurité ne faisant que se dégrader. Le devant de la scène politique a été dominé par la préparation des élections législatives nationales de 2014 et notamment par les négociations visant à dégager un compromis pour amender la loi sur les élections générales. Les récentes tentatives de réconciliation nationale ont rapproché la majorité des blocs politiques, ce qui a fait naître un rayon d'espoir, après des mois de tensions.

3. L'insécurité a continué de croître, avec des attaques quasi quotidiennes de la part de groupes terroristes armés contre des civils et des agents des forces de sécurité irakiennes. Outre le bilan des victimes, qui ne fait que s'alourdir, les déplacements de population forcés à caractère sectaire et ethnique ont refait leur apparition dans plusieurs provinces. Le Gouvernement irakien a lancé le 1^{er} août une opération de sécurité de grande envergure contre des groupes terroristes armés, notamment aux alentours de Bagdad et dans les provinces d'Anbar, de Ninive, de Salah el-Din et de Diyala, sans grand résultat, les attaques reprenant de plus belle.

4. Les dirigeants nationaux se sont efforcés de consolider l'unité nationale. Le 9 septembre, le Vice-Président Khodeir el-Khouzai, le Premier Ministre Nouri el-Maliki et le Président du Conseil des représentants Oussama el-Noujeifi ainsi que les chefs des blocs politiques se sont réunis pour annoncer une position commune en ce qui concerne la situation en République arabe syrienne. Les trois présidents ont



fait une déclaration en huit points dont quatre relatifs à la République arabe syrienne : le Gouvernement iraquien a notamment avalisé la deuxième feuille de route pour la paix en République arabe syrienne. Les quatre autres points concernaient la nécessité pour les acteurs en Iraq de poursuivre le dialogue, de dénoncer le sectarisme et de combattre le terrorisme.

5. Le 19 septembre, le Vice-Président a organisé la Conférence nationale pour la paix sociale, à laquelle ont participé le Premier Ministre, le Président du Conseil des représentants, les chefs des blocs politiques et les chefs tribaux, ainsi que des représentants d'associations de la société civile et d'organisations internationales, y compris de la MANUI. La Conférence a débouché sur le lancement d'une initiative de paix sociale, l'instauration d'un dialogue national, une proposition de réforme et la signature d'un code national de l'honneur, qui repose sur un certain nombre de principes. La Ministre d'État à la condition féminine a été la seule femme à signer ce Code. Le chef du bloc Iraqiya, Iyad Allawi, le Vice-Premier Ministre Saleh el-Moutlaq et les représentants du Courant sadriste n'étaient pas présents.

6. Le 4 novembre, à l'issue de longs débats, le Conseil des représentants a approuvé un nouveau texte, qui remplace la loi sur les élections au Conseil des représentants (n° 16 de 2005), en vertu duquel le Conseil aura 328 sièges, soit 3 de plus qu'actuellement, répartis comme suit : 320 sièges reviendront aux provinces, chacune représentant une circonscription distincte, et 8 sièges aux minorités, comme c'était déjà le cas en vertu de l'ancien texte. La méthode d'attribution des sièges, dite méthode de Sainte-Laguë modifiée, a été adoptée. Le même jour, la Présidence de la République a publié un décret fixant la date des élections au 30 avril 2014. Il a été difficile de parvenir à un accord quant à l'élargissement de la représentation des minorités, mais les blocs politiques ont tenu, sous les auspices de mon Représentant spécial, des négociations qui se sont déroulées dans un esprit de compromis.

7. Alors que se tenaient de longs débats parlementaires au sujet de la loi électorale, la Haute Commission électorale indépendante a commencé à planifier et à préparer les élections. Le Conseil des ministres l'a autorisée à utiliser des avances de fonds inscrits au budget électorale, dont 35 milliards de dinars irakiens le 24 septembre et 120 milliards le 8 octobre. Le 23 octobre, la Commission a commencé à recevoir des demandes d'accréditation d'entités politiques. Les préparatifs techniques et logistiques sont également bien avancés, en prévision de la mise à jour des listes électorales qui doit avoir lieu du 10 novembre au 5 décembre. La Commission a aussi mis la dernière main aux procédures et règlements électoraux requis pour la mise à jour des listes électorales et l'accréditation des entités politiques, des coalitions, des observateurs nationaux et des agents de partis politiques.

8. Le 26 août, la Cour suprême fédérale a abrogé une loi que le Conseil des représentants avait adoptée en janvier 2013, relative aux mandats des trois présidences, et éliminé la limitation du nombre de mandats que le Président du Conseil des représentants et le Premier Ministre peuvent détenir. Le même jour, la Cour a décrété que les paragraphes 1 et 2 de l'article 23 de la loi relative aux élections des conseils dans les provinces, les districts et les sous-districts, en ce qui concernait Kirkouk, étaient contraires aux dispositions de la constitution, eu égard au principe de non-discrimination parmi les Irakiens. Il demeure cependant nécessaire de disposer d'une loi spéciale s'agissant des élections aux conseils de la province de Kirkouk. Le 4 novembre, le Conseil des représentants a examiné en première lecture le projet de loi sur ces élections. Le 16 septembre, la Cour suprême fédérale a abrogé la loi-cadre du Conseil judiciaire supérieur, un organe administratif suprême du pouvoir judiciaire irakien. Le juge Medhat el-Mahmoud a

donc été rétabli dans ses fonctions de président du Conseil, poste qu'il occupait de 2005 à 2012, et il continue de présider la Cour suprême fédérale.

9. Les manifestations se sont poursuivies dans les provinces d'Anbar, de Ninive, de Salah el-Din, de Kirkouk et de Diyala, sous forme de « prières du vendredi unies ». Comparées à la précédente période comptable, les manifestations étaient plus discrètes, les administrations locales nouvellement élues portant une attention croissante aux revendications des manifestants. Le conseil de la province d'Anbar a élu Sabah Karhout (membre du parti arabe Iraqiya) Président et Ahmed Khalaf el-Douleimi (membre du parti Mouttahidoun) Gouverneur. À Ninive, le conseil de la province a réélu au poste de gouverneur Athil el-Noujeifi, un proche des manifestants, qui est également le frère du Président du Conseil des représentants. Le 5 octobre, le dialogue entre le Gouvernement et les manifestants a été renoué à l'issue d'une réunion entre le Premier Ministre et le Gouverneur d'Anbar, qui a été désigné par les manifestants pour défendre leurs intérêts. Si la réunion a été qualifiée de positive et de fructueuse par le Bureau du Premier Ministre, aucun progrès n'a été annoncé à ce jour, pour ce qui est de satisfaire les revendications des manifestants.

10. Le 31 août, des milliers de manifestants se sont rassemblés dans les 14 provinces irakiennes pour dénoncer les pensions de retraite « dorées » des députés et des agents de l'État, tout en exprimant des doléances de longue date au sujet d'une corruption généralisée et du délabrement des services publics. En réponse, le Conseil des ministres a entériné le 3 septembre un projet de loi sur des pensions de retraite uniformes, dont le Conseil des représentants a entamé l'examen. Le 23 octobre, la Cour suprême fédérale a déclaré contraires à la constitution les articles 3 et 4 (relatifs aux droits et privilèges des dirigeants et des députés) de la loi sur le Conseil des représentants s'agissant du régime des retraites. D'autres manifestations contre les pensions de retraite ont cependant éclaté les 5 et 26 octobre, dans l'ensemble de l'Iraq.

11. Des élections législatives se sont déroulées le 21 septembre dans la région du Kurdistan. Plus de 6 300 bureaux de vote ont ouvert comme prévu pour les 2,65 millions d'électeurs inscrits sur les listes, ainsi que pour les personnes relevant des listes spéciales, dans les prisons et les hôpitaux. Le 19 septembre, les agents des forces de sécurité ont été autorisés à voter à l'avance : 372 bureaux de vote ont ouvert à l'heure prévue pour plus de 150 000 soldats, policiers et agents de la sécurité. Le taux de participation électorale était de 73,9 % pour la procédure de vote régulière et de 93,9 % pour la procédure de vote spéciale. Les rapports des observateurs étaient positifs dans l'ensemble. Ils ont souligné que le scrutin s'était déroulé de manière ordonnée et sans heurt et que la Haute Commission électorale indépendante avait fait preuve de sérieux. Le 2 octobre, la Commission a annoncé les résultats définitifs : le Parti démocratique kurde avait remporté 38 sièges; le Mouvement Gorran, 24; l'Union patriotique du Kurdistan (UPK), 18; l'Union islamique du Kurdistan, 10; et le Groupe islamique du Kurdistan, 6. Selon le régime des quotas, 11 sièges ont été attribués aux minorités turkmènes, chrétiennes et arméniennes. Les femmes ont remporté 34 sièges sur 111. À la suite de l'annonce des résultats définitifs, le Groupe judiciaire électoral a statué et rejeté un total de 60 appels.

12. Dans le même temps, les préparatifs pour les élections aux conseils de province, dans la région du Kurdistan, sont au point mort. La Haute Commission électorale indépendante a reporté à trois reprises l'échéance fixée pour la nomination des candidats, ce qui a sérieusement bousculé son calendrier. Si nombre de partis politiques ont tardé à soumettre leurs listes, certains, comme l'UPK, n'en ont présenté aucune. Le 6 octobre, la Commission a informé le gouvernement de la

région du Kurdistan qu'elle n'était plus en mesure d'organiser les élections pour le 21 novembre, comme prévu. La Commission s'est également prononcée contre la tenue d'élections aux conseils de province, tant que les élections législatives nationales n'avaient pas eu lieu.

B. Évolution sur les plans régional et international

13. Le conflit en République arabe syrienne a continué d'avoir des répercussions négatives sur la situation humanitaire et politique et l'état de la sécurité en Iraq. Le 5 septembre, le Gouvernement iraquien a présenté une deuxième feuille de route pour la paix en République arabe syrienne, d'après l'initiative évoquée au Sommet de la Ligue des États arabes, qui s'était tenu à Bagdad en mars 2012. La feuille de route en neuf points préconise l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat et général, la cessation de tout soutien aux deux parties au conflit, le retrait des combattants étrangers du territoire syrien, l'appui à toute enquête menée par l'ONU sur les attaques à l'arme chimique, la fin de toute intervention étrangère, la création d'un fonds arabe pour faciliter le retour des réfugiés syriens, la tenue de pourparlers bilatéraux entre le Gouvernement et l'opposition sous la supervision de l'ONU, la signature d'un accord portant sur les modalités de formation d'un gouvernement intérimaire en République arabe syrienne et la tenue d'élections nationales pour la constitution d'un nouveau gouvernement. En septembre, le Président du Conseil des représentants s'est rendu à Ankara et Téhéran pour présenter la feuille de route du Gouvernement iraquien.

14. Le 4 septembre, le Ministre des affaires étrangères Hoshyar Zebari a participé à une conférence au niveau ministériel à Genève, organisée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à l'intention des pays voisins de la République arabe syrienne qui accueillent des réfugiés. Il a déclaré que l'Iraq avait besoin de l'aide des pays donateurs et des partenaires humanitaires pour régler la question des réfugiés syriens et demandé que l'on redouble d'efforts, sur le plan régional, en vue de trouver une solution politique durable au conflit en République arabe syrienne. Le 30 septembre, le Ministre des affaires étrangères a également participé à la réunion de haut niveau du Haut-Commissariat à Genève sur la crise humanitaire syrienne. Dans le cadre d'une tournée régionale, le Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, Lakhdar Brahimi, a visité l'Iraq le 21 octobre, où il s'est entretenu avec le Premier Ministre, le Ministre des affaires étrangères et le Vice-Premier Ministre chargé de l'énergie, Hussein el-Chahristani, pour évoquer les préparatifs de la deuxième conférence de Genève.

15. Les relations entre l'Iraq et le Koweït ont continué de s'améliorer au cours de la période à l'examen. Le 23 août, le Conseil des représentants a ratifié l'accord du 29 avril 2012 signé entre l'Iraq et le Koweït relatif à la navigation et à la gestion conjointe de la voie maritime Khor Abdallah. Le 6 octobre et du 26 au 31 octobre, les autorités irakiennes et koweïtiennes se sont réunies au Koweït pour préparer la réunion de la commission ministérielle conjointe qui doit se tenir dans le pays en décembre et ont évoqué des questions bilatérales, y compris l'application de l'accord sur Khor Abdallah et la mise en place de la commission technique bilatérale en vue de l'entretien des bornes frontière entre les deux pays. Le 22 octobre, le Gouvernement iraquien a approuvé l'ouverture de deux consulats koweïtiens à Erbil et Bassora.

16. Pendant la période examinée, les relations entre l'Iraq et la Turquie se sont améliorées. Le 22 octobre, le Président de la Commission des affaires étrangères du Parlement turc s'est réuni avec de hauts responsables irakiens à Bagdad. Il a également adressé une invitation du Premier Ministre, Recep Tayyip Erdoğan, au Premier Ministre irakien à se rendre à Ankara. Les 24 et 25 octobre, le Ministre des affaires étrangères, Hoshyar Zebari, s'est entretenu avec de hauts responsables turcs à Ankara. Le 9 septembre, le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) avait annoncé la suspension de son retrait de Turquie en direction du territoire irakien. Le 10 octobre, le Parlement turc a approuvé une motion prorogeant d'un an l'autorisation accordée aux forces armées turques de mener des incursions et des interventions de l'autre côté de la frontière afin de venir à bout des menaces d'actes terroristes et des attaques dirigées contre la Turquie depuis le nord de l'Iraq.

17. Le 26 septembre, le Conseil des représentants a ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires signé par le Gouvernement le 19 août 2008.

III. Mise à jour des activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Activités politiques

18. Mon Représentant spécial a continué de plaider en faveur de progrès sur les questions politiques et de sécurité, y compris les prochaines élections législatives nationales, les tentatives de réconciliation, les répercussions de la crise syrienne et la lutte contre la violence et le terrorisme.

19. Depuis qu'il est entré en fonctions, le 25 septembre, mon Représentant spécial a tenu une série de réunions avec les dirigeants politiques irakiens. Le 26 septembre, il s'est entretenu avec le Premier Ministre pour évoquer la situation politique dans le pays, les efforts de réconciliation nationale et notamment le rôle que pouvait jouer la MANUI pour appuyer le dialogue national et la fourniture de services de base. Le 29 septembre, il a tenu des réunions avec le Président du Conseil des représentants et les chefs de l'Alliance nationale et des blocs politiques Alliance du Kurdistan et Iraqiya pour faciliter un accord visant à amender la loi sur les élections générales. Les 5 et 6 octobre, il a visité la région du Kurdistan où il s'est entretenu avec le Président de la région du Kurdistan, Massoud Barzani, le Premier Ministre du Gouvernement régional du Kurdistan, Nechirvan Barzani et d'autres responsables. Il a exhorté toutes les parties à dégager un compromis dans les meilleurs délais et à veiller au respect des délais impartis par la constitution.

20. Au cours de la période considérée, la MANUI a continué d'encourager l'instauration d'un dialogue constructif entre le Gouvernement et les manifestants dans les provinces occidentales, a insisté sur la nécessité de satisfaire les revendications des manifestants et souligné qu'elle était disposée à jouer un rôle de facilitation. Elle est donc restée en contact avec le bureau du Vice-Premier Ministre, Hussein el-Chahristani qui préside la commission interministérielle supervisant la libération des personnes détenues illégalement.

21. Les 24 et 25 juillet et le 12 septembre, mon Représentant spécial adjoint aux affaires politiques a tenu plusieurs réunions avec des dirigeants politiques, des membres de la Haute Commission électorale indépendante et des membres du corps diplomatique dans la région du Kurdistan pour passer en revue les élections

législatives et les élections aux conseils de province, dans la région. Il a souligné qu'il importait de tenir les élections dans les délais prévus et demandé aux partis politiques de la région du Kurdistan de coopérer pleinement avec la Commission, pour éviter tout nouveau report.

22. Le 17 juillet, dans le cadre de l'engagement pris par la MANUI d'appuyer la participation politique des femmes et conformément à la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, mon Représentant spécial adjoint aux affaires politiques s'est réuni avec des élues de divers blocs et membres de l'Initiative « Femmes pour une paix durable », à une réunion organisée par ONU-Femmes et le Programme des Nations Unies pour le développement. Les activités de mobilisation par la suite ont débouché sur l'intégration d'éléments visant à faire avancer les droits socioéconomiques des femmes dans le texte de l'Initiative de paix sociale.

23. Les 18 et 19 août, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a visité Bagdad et s'est entretenu avec de hauts responsables, y compris le Premier Ministre, le Président du Conseil des représentants, le Vice-Premier Ministre, Saleh el-Moutlaq, le Ministre des affaires étrangères et le Chef du Conseil supérieur islamique d'Iraq, Ammar el-Hakim. Il a profité de cette visite principalement consacrée à la crise en République arabe syrienne pour évoquer la situation sur les plans politique et de la sécurité, les prochaines élections législatives nationales, les moyens de poursuivre l'élan en vue de la réconciliation nationale ainsi que les autres faits survenus dans la région.

B. Assistance électorale

24. Au cours de la période considérée, les activités d'assistance électorale de l'Organisation des Nations Unies ont porté sur la préparation des élections législatives dans la région du Kurdistan, ainsi que sur les élections aux conseils de province, dans cette région, désormais reportées. La MANUI a continué de chapeauter l'équipe d'assistance électorale intégrée de l'ONU et d'aider la Haute Commission électorale indépendante à élaborer la version définitive du cadre juridique et réglementaire, les procédures et plans opérationnels et les stratégies de relations extérieures et de communication. La MANUI a également fourni des conseils techniques à la Commission des affaires juridiques du Conseil des représentants, s'agissant de l'amendement de la loi sur les élections au Conseil des représentants.

25. Tandis que la Commission explore la possibilité d'adopter de nouvelles technologies permettant d'inscrire les électeurs sur les listes et d'organiser les élections, la MANUI fournit des conseils techniques. Elle a souligné notamment qu'il importait de procéder à une planification prudente et à des essais, de sensibiliser le public et de s'accorder sur un consensus politique pour mettre en œuvre le projet prévu d'enregistrement électronique des électeurs, y compris la composante pilote relative à la collecte de données biométriques, qui doit commencer d'ici le premier trimestre 2014. La MANUI a également recommandé l'intégration de mesures d'intégrité supplémentaires lors des élections, s'agissant des centres d'accueil et de contrôle ainsi que des règles et des procédures du scrutin.

C. Faits nouveaux et activités se rapportant aux droits de l'homme

26. La violence et le terrorisme se sont intensifiés en Iraq, atteignant des niveaux inégalés depuis 2008. Selon les chiffres de la MANUI, près de 3 000 civils ont été tués et 7 000 blessés au cours de la période considérée. De nombreuses attaques coordonnées ont été commises, surtout dans les provinces de Bagdad, Anbar, Salah el-Din, Ninive, Kirkouk et Diyala, dans des lieux fréquentés par les civils (cafés, restaurants, jardins publics, cours de récréation, mosquées et marchés, et même lors de funérailles).

27. La Mission a surveillé les prisons et les centres de détention placés sous la responsabilité du Ministère de la justice, qui procède à des réformes visant à améliorer les conditions carcérales. Elle a noté, une fois encore, que de nombreuses prisons étaient surpeuplées et ne disposaient pas de services de santé adéquats. Elle a aussi observé que, dans de nombreuses affaires, la détention se prolongeait, les procédures de jugement ou d'appel étant longues et les programmes spéciaux visant à réintégrer les détenues ou prisonnières dans la société après leur libération faisant défaut.

28. La MANUI n'a pas encore été autorisée à accéder aux centres de détention qui relèvent du Ministère de l'intérieur. Elle a néanmoins reçu des informations selon lesquelles des détenus et prisonniers, notamment ceux qui étaient incarcérés en vertu de la loi n° 13 de 2005 sur la lutte contre le terrorisme avant d'être inculpés et transférés dans des centres relevant du Ministère de la justice, étaient victimes de sévices, de mauvais traitements, voire parfois d'actes de torture.

29. Les failles du système judiciaire et de l'administration de la justice sont inquiétantes. La MANUI a constaté que dans de très nombreuses affaires, les tribunaux avaient fait reposer leur condamnation sur des confessions ou les dires d'indicateurs, même lorsque les accusés soutenaient que les confessions avaient été obtenues sous la contrainte ou sous la torture. La Mission continue de collaborer activement avec le Gouvernement iraquien pour remédier aux problèmes d'administration de la justice. Elle a fait des recommandations au Ministère de la justice sur l'amélioration des conditions de détention dans les prisons qui relèvent de sa compétence et sur la manière de mieux faire respecter la procédure régulière. Elle a fait campagne pour la réforme de la loi sur la lutte contre le terrorisme, en particulier pour la modification de la disposition qui autorise actuellement la détention, pour une durée indéterminée et sans inculpation ni procès, de personnes soupçonnées d'avoir commis des actes de terrorisme. Elle a aussi animé plusieurs ateliers, séances de formation et séminaires à l'intention des responsables de l'administration de la justice afin de faire respecter la légalité, les normes régissant l'impartialité des procès et d'autres droits garantis par la Constitution et le droit international.

30. L'Iraq continue d'appliquer la peine de mort aux auteurs de crimes graves, notamment d'actes de terrorisme. Quatre-vingt-sept personnes, dont un Égyptien et une femme, ont été exécutées entre le 5 août et le 9 octobre, après avoir été condamnées pour infractions pénales et au titre de l'article 4 de la loi sur la lutte contre le terrorisme. Le Ministère de la justice a déclaré maintes fois que l'Iraq continuerait de procéder à des exécutions. Le 12 août, il a annoncé qu'il avait mis au point un projet d'amendements au code de procédure pénale afin qu'aucun terroriste n'échappe à l'application de la peine de mort.

31. La MANUI a reçu des informations faisant état d'attaques et de menaces de violence contre des groupes ethniques ou religieux : 160 familles sunnites des

provinces de Bassora et de Dhi Qar se sont réinstallées à Salah el-Din et Anbar et 250 familles shabak ont été déplacées de Mossoul dans les districts de Bachiq, Bartila et Hamdaniya dans le sud-est de la province de Ninive. Dans les districts mixtes de la province de Diyala, la violence a fait fuir 250 familles sunnites vers d'autres secteurs de la province et la région du Kurdistan. D'autres familles, en moins grand nombre, dont des Turkmènes, ont aussi fui de diverses provinces pour se réfugier dans celles de Karbala, Najaf et Wassit. Depuis le début de l'année, les bombardements et les tensions entre communautés ont fait 5 000 déplacés irakiens, qui viennent s'ajouter au 1,13 million qui ont fui leur foyer au moment de la violence intercommunautaire qui a embrasé l'Irak de 2006 à 2008.

32. La MANUI a continué d'aider le Comité de l'article 125 du Conseil des représentants à mettre la loi sur la protection des droits des minorités religieuses et ethniques en conformité avec les dispositions du droit international. Le 10 septembre et le 2 octobre, sous les auspices de la Mission, des réunions ont été consacrées à l'examen du projet de loi. Les participants ont examiné les observations faites par les organisations de la société civile et étudié le projet de loi article par article. La structure du projet, la terminologie employée et les mécanismes d'exécution continuent de poser problème au Comité.

33. Le 7 septembre, le Conseil des représentants a approuvé la loi sur les soins aux personnes handicapées et aux personnes ayant des besoins particuliers. Des inquiétudes subsistent néanmoins quant aux aspects du texte qui ne sont pas pleinement en conformité avec les obligations faites à l'Irak par la Convention relative aux droits des personnes handicapées, surtout en ce qui concerne la création d'un mécanisme de suivi indépendant. Signée le 23 janvier 2012, la Convention a été ratifiée le 10 février 2013. Le Gouvernement devait répondre aux propositions d'amendement que la MANUI a formulées en partenariat avec le comité des droits de l'homme du Conseil des représentants et les organisations irakiennes membres de l'Alliance pour les personnes handicapées.

34. Le respect du droit à la liberté d'expression continue de susciter des préoccupations. Le 25 août, le cabinet du Premier Ministre a adressé une lettre au Ministère de l'intérieur lui donnant pour instructions de fermer tout organe de presse non enregistré qui n'obtiendrait pas de permis ou ne serait pas inscrit à la Commission des communications et des médias dans les trois mois. Le 13 septembre, le Ministère a fermé la chaîne de télévision Al-Baghdadia pour cette raison. Les organes de presse ont depuis affirmé avoir obtenu leur permis et payé leur dû mais qu'il y avait des lenteurs dans la procédure. Parfois, le permis leur aurait été refusé sans raison valable.

35. Les textes qui régissent la tenue de rassemblements licites sont particulièrement préoccupants car les conditions dans lesquelles les autorités peuvent interdire la tenue de manifestations et la procédure d'obtention des autorisations ne sont pas clairement énoncées. La MANUI a reçu des informations selon lesquelles les autorités avaient interdit plusieurs manifestations, notamment à Bagdad, invoquant des motifs politiques et d'autres considérations. Au début août, des manifestations contre la corruption et la violence ont été interdites par les autorités à Bagdad, et 13 personnes auraient été arrêtées au motif que les manifestants n'avaient pas obtenu d'autorisation. Les autorités ont aussi interdit des manifestations contre les prestations de retraite des représentants de l'État (voir plus haut), au motif que les participants s'exposaient à des actes de terrorisme.

36. Dans tout le pays, les femmes ont continué d'être victimes d'actes de violence domestique et d'autres formes de violence, y compris de ce qu'il est convenu

d'appeler des « crimes d'honneur ». La loi sur la protection de la famille, qui vise à protéger les victimes de violence domestique, est toujours bloquée au Conseil des représentants. Avec l'aide de la MANUI et du PNUD, ONU-Femmes apporte un appui technique et des conseils au projet de directives sur les résidences protégées, les centres de regroupement et les centres d'aiguillage pour les femmes exposées à la violence. La création de centres d'accueil est l'une des principales recommandations formulées dans la Stratégie nationale de lutte contre la violence faite aux femmes, qui a été approuvée par le Conseil des ministres en mars 2013.

37. Les enfants continuent d'être gravement touchés par la violence et les actes de terrorisme. L'État islamique en Iraq et au Levant a annoncé qu'il entendait intensifier les attaques contre les écoles à la rentrée scolaire, ce qui est particulièrement préoccupant. Le 6 octobre, 10 écoliers ont été tués et plus de 90 blessés lors d'un attentat-suicide, lorsqu'un camion piégé a foncé dans la cour de récréation d'une école primaire de Tal Afar (province de Ninive). L'équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants a constaté que pendant la période à l'examen, au moins 95 enfants avaient été tués et 165 blessés, la plupart dans la vague d'attaques coordonnées menées dans des lieux fréquentés par les civils. Le fait que des enfants soient inculpés ou condamnés pour infractions liées au terrorisme en vertu de l'article 4 de la loi sur la lutte contre le terrorisme continue de susciter des préoccupations, de même que les conditions de détention qui, bien souvent, ne sont pas conformes aux normes internationales minimales relatives à la justice pour mineurs. Un mécanisme formel régissant la collaboration entre l'équipe spéciale de pays et le Gouvernement concernant la protection de l'enfance n'a toujours pas été mis en place.

Camp Nouvel Iraq et camp Hurriya

38. Le 1^{er} septembre, 52 personnes ont trouvé la mort dans l'attaque que des hommes armés non identifiés ont livrée contre le camp Nouvel Iraq. Le lendemain, mon Représentant spécial adjoint aux affaires politiques s'est rendu sur place. Les auteurs de l'attaque n'ont pas été identifiés et on reste sans nouvelles de sept résidents. Le Gouvernement iraquien a constitué une commission d'enquête chargée de faire la lumière dans cette affaire mais ses constatations n'ont pas encore été rendues publiques. Il a indiqué en outre qu'il ne pouvait plus garantir la sécurité des 42 résidents du camp. Le 11 septembre, grâce à l'intervention de la MANUI, ces personnes ont été transférées dans le calme au camp Hurriya. Pour protester contre cette attaque et l'enlèvement présumé de sept résidents, plusieurs habitants du camp auraient entamé une grève de la faim.

39. Le Gouvernement a indiqué qu'il entendait appliquer une décision de justice concernant les biens qui étaient restés au camp Nouvel Iraq. Il a prié les résidents de désigner un représentant, qui siégerait à une commission judiciaire chargée de dresser l'inventaire de ces biens et d'organiser ce qu'il en adviendrait. Les résidents ont refusé de coopérer avec la commission et n'ont désigné ni conseil ni représentant.

40. S'agissant du camp Hurriya, mon Représentant spécial adjoint aux affaires politiques a exhorté les autorités à y renforcer les mesures de sécurité, comme l'avaient demandé les résidents. Au 4 novembre, 696 petits murs pare-éclats en T et 1 488 grands murs pare-éclats en T, ainsi que 355 abris fortifiés et 40 000 sacs de sable, avaient été autorisés dans le camp par les autorités. Le Gouvernement continue de refuser de fournir du matériel de protection individuelle aux résidents, arguant que celui-ci doit servir à des fins de défense.

41. Les responsables des Nations Unies chargés de la surveillance du camp Hurriya ont continué de recevoir des informations selon lesquelles les dirigeants de l'Organisation des Moujahidin du peuple empêchaient les résidents de quitter le camp ou de participer aux processus mis en place par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Certains résidents ont signalé également que ces dirigeants imposaient des restrictions à leurs déplacements dans le camp, les obligeaient à faire leur autocritique, les empêchaient d'avoir des contacts avec leur famille à l'intérieur et à l'extérieur du camp, limitaient leur accès aux soins médicaux et leur interdisaient de se mettre en rapport avec les responsables de la surveillance.

42. Le 1^{er} octobre, les résidents du camp Hurriya ont recommencé à participer au processus que le Haut-Commissariat a mis en place pour déterminer leurs besoins en matière de protection internationale, après l'avoir boycotté depuis l'attaque commise en février 2013 contre le camp. Au 4 novembre, le Haut-Commissariat avait enregistré 3 153 personnes et tenu des entretiens approfondis avec 2 075 d'entre elles. En tout, il a été déterminé que 1 627 personnes avaient besoin d'une protection internationale.

43. Parallèlement, le Haut-Commissariat cherche des solutions durables. Au 4 novembre, 286 résidents avaient été réinstallés hors d'Iraq : 76 sont rentrés dans 8 pays, dans le cadre de la réadmission consulaire; 12 ont été réinstallés dans 5 pays et 198 ont bénéficié d'une admission à titre humanitaire dans 3 pays. Le 23 octobre, le Département des affaires politiques a mis en place un fonds d'affectation spéciale destiné à couvrir les dépenses liées à la réinstallation. Le 24 octobre, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a annoncé qu'il y verserait 1 million de dollars.

D. Aide humanitaire et aide au développement

44. L'une des grandes priorités de l'ONU en Iraq est de faire face à l'arrivée de réfugiés syriens, notamment dans la région du Kurdistan. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Ministère des migrations et des déplacements dirigent l'intervention humanitaire, avec l'aide des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, de l'Organisation internationale pour les migrations et d'organisations non gouvernementales.

45. Le 15 août, le Gouvernement régional du Kurdistan a rouvert la frontière avec la République arabe syrienne, ce qui a permis à 50 000 Syriens de se réfugier en Iraq. À la fin octobre, quelque 200 000 réfugiés y avaient été enregistrés au total. La plupart continuent d'arriver et de s'installer dans les provinces d'Erbil, de Dohouk et de Souleimaniyeh, où de nombreux centres de transit ont été mis en place. La grande majorité ne vit pas dans les camps, préférant se réfugier dans les villages, mais la population des camps augmente également. Le camp de Domiz comptant désormais environ 55 000 habitants, on a commencé à bâtir sur des terrains alentours afin de désencombrer. La construction de cinq nouveaux camps a aussi commencé : quatre dans la province d'Erbil (Darachakran, Kawergosk, Qouchtapa et Basirma), d'une capacité d'accueil de 32 000 personnes, et un à Souleimaniyeh (Arbat) qui en accueillera 15 000. Le 29 septembre, le Haut-Commissariat a commencé à transférer des réfugiés dans le camp de Darachakran.

46. À el-Qaim (province d'Anbar), deux camps ont été regroupés et réinstallés dans celui d'el-Obaidi, qui accueille près de 2 000 Syriens. Quelque 3 000 réfugiés vivent également dans la ville d'el-Qaim. Environ 6 000 Syriens réfugiés dans la province d'Anbar et 17 000 dans la région du Kurdistan sont rentrés chez eux.

47. Pendant la période à l'examen, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a fourni à 13 300 enfants et à leurs enseignants des salles de classe, de l'eau et des installations d'assainissement, ainsi que du matériel scolaire, dans les camps de la région du Kurdistan. En outre, la construction de trois nouvelles écoles, qui accueilleront 2 160 écoliers, est en cours. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a cofinancé la construction, dans les camps de Domiz et Darachakran, de deux établissements secondaires qui accueilleront un millier d'élèves et elle a formé des enseignants pour les deux écoles. En ce qui concerne l'eau, l'assainissement et l'hygiène, l'UNICEF a fourni une assistance à 191 800 réfugiés en les approvisionnant en eau potable et en installant des douches et latrines d'urgence.

48. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a équipé les camps d'unités de santé maternelle et procréative et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a fourni à des partenaires publics et privés des médicaments pour le traitement des réfugiés dans les camps et dans les localités d'accueil. Cette dernière a également mis en place, dans les camps, un système d'alerte rapide, une mesure capitale compte tenu que des cas de poliovirus sauvage ont été signalés en République arabe syrienne. En septembre, le PNUD a créé un mécanisme permettant de signaler les cas de violence sexuelle, de violence sexiste et de traite, qui touchent 25 000 femmes et filles vivant dans les camps de réfugiés. Ces informations éclaireront et guideront les mesures que prennent la Direction de la lutte contre la violence faite aux femmes et le Ministère du travail et des affaires sociales de la région du Kurdistan.

49. L'équipe de pays des Nations Unies a continué d'aider le Gouvernement iraquien à s'attaquer aux causes profondes de l'inégalité, de la pauvreté et de la marginalisation. Le 16 septembre, celui-ci a publié son plan national de développement pour 2013-2017, qui fait état d'une forte croissance du revenu par habitant et des progrès accomplis vers la réalisation de plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement, mais qui rappelle également que d'importants obstacles au développement subsistent. Le Plan prévoit qu'environ 370 milliards de dollars des États-Unis (dont 88 milliards provenant du secteur privé) seront nécessaires pour surmonter ces obstacles. Certaines des stratégies proposées sont les suivantes : diversifier l'économie et réduire la forte dépendance vis-à-vis du secteur pétrolier en développant l'agriculture, l'énergie et le tourisme; offrir des possibilités de développement du secteur privé; faire tomber le chômage à 6 %; réduire encore le taux de pauvreté; augmenter le taux net de scolarisation à 95 % pour l'enseignement primaire, à 45 % pour le premier cycle de l'enseignement secondaire et à 30 % pour le deuxième cycle de l'enseignement secondaire; améliorer les services de santé; offrir davantage de débouchés aux femmes et aux jeunes; réduire les écarts de développement qui séparent les zones urbaines des zones rurales; lutter contre la désertification; améliorer l'efficacité de la gestion de l'eau. Le Gouvernement iraquien a prié l'ONU d'établir un nouveau cadre d'aide au développement correspondant au Plan.

50. Le 24 septembre, le Conseil des ministres a approuvé un plan quinquennal de réforme du secteur public (2014-2018), qui vise à améliorer les services publics et la gouvernance démocratique dans plusieurs secteurs, notamment en tenant compte de la problématique hommes-femmes dans l'établissement du budget et en mettant en place des services d'e-gouvernance, et à repenser le système statistique national. Huit membres de l'équipe de pays des Nations Unies (PNUD, UNICEF, OMS, FNUAP, ONU-Habitat, ONU-Femmes, UNESCO et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale) prêtent leur concours à la mise en œuvre du plan de réforme.

51. En collaboration avec le Haut Comité pour la réforme du système public de distribution, le Programme alimentaire mondial a lancé un programme pilote qui permet aux bénéficiaires de recevoir leur allocation au moyen d'une carte à puce, plutôt que de dépendre de la distribution de denrées alimentaires. Ainsi, 42 000 déplacés et rapatriés dans les provinces de Bagdad, Diyala et Ninive ont bénéficié d'un projet Espèces pour la création d'avoirs, dans le cadre duquel la participation à des travaux publics est rémunérée au moyen d'une carte à puce.

52. Le 20 août, le PNUD a inauguré un bureau d'aide juridictionnelle au tribunal de Bassora. Une aide gratuite y est fournie, surtout aux femmes vulnérables et aux victimes de la violence domestique et de la violence sexuelle. Le fait que le bureau soit situé à l'intérieur du tribunal permet de régler les problèmes d'accès à l'aide juridictionnelle. Pendant la période à l'examen, trois bureaux d'aide juridictionnelle créés par le PNUD dans le nord de l'Iraq ont aidé environ 11 000 personnes en leur donnant des conseils ou des orientations et, dans certains cas, en les faisant bénéficier de l'assistance d'un avocat. Dans le cadre d'un partenariat avec le secteur privé, le PNUD et Shell Iraq Petroleum Development BV ont ouvert, le 1^{er} octobre, deux écoles primaires récemment remises en état, qui dispenseront un enseignement à quelque 800 élèves d'el-Nachwa, dans le sud de l'Iraq. Le PNUD a aidé le Bureau du Conseiller pour la sécurité nationale à élaborer une nouvelle stratégie, en dégagant notamment les enseignements tirés de la stratégie précédente et en donnant des conseils pour faire en sorte que les diverses parties prenantes (Conseil des représentants, milieux universitaires et organisations de la société civile représentant les femmes et les jeunes) participent au processus.

53. L'ONU a continué de travailler avec le Gouvernement iraquien et les pays voisins afin de les inciter à coopérer pour régler la question transfrontière des tempêtes de sable et de poussière. Le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'UNESCO et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aident le Gouvernement à s'attaquer aux trois problèmes interdépendants que sont la sécheresse, la désertification et les tempêtes de sable et de poussière. Sous les auspices du PNUE, les institutions irakiennes se sont associées avec l'Institut météorologique espagnol pour la modélisation et l'évaluation des poussières, et collaborent avec le Centre mondial de gestion des écosystèmes de Beijing à l'élaboration de stratégies d'atténuation des effets des tempêtes de poussière.

E. Questions de sécurité et questions opérationnelles

54. Pendant la période à l'examen, une trentaine d'atteintes à la sécurité se sont produites par jour, en moyenne, dans tout l'Iraq, soit deux fois plus que durant la même période en 2012. L'État islamique en Iraq et au Levant a revendiqué une attaque coordonnée, livrée le 21 juillet contre les prisons d'Abou Ghraib et de Taji, lors de laquelle un millier de membres de groupes terroristes se sont évadés, et qui a fait au moins 72 morts et des dizaines de blessés, dont des gardiens de prison, des détenus et des assaillants. Selon le Ministère de l'intérieur, 350 prisonniers évadés ont depuis été arrêtés. L'attaque a coïncidé avec le premier anniversaire de l'annonce de la campagne dite « Briser les murs » lancée par l'État islamique en Iraq et au Levant. Le 29 juillet, l'organisation a lancé une nouvelle campagne baptisée « Cueillir les soldats ».

55. L'État islamique en Iraq et au Levant a aussi revendiqué l'attaque commise à Erbil, le 29 septembre, contre le quartier général des services de sécurité Asayish,

première attaque d'envergure menée dans la région du Kurdistan depuis 2007, au cours de laquelle 7 personnes ont été tuées et 62 blessées. Les 20 et 21 octobre, des éléments de l'État islamique en Iraq et au Levant ont défilé et se sont emparés temporairement de bâtiments d'État et de bâtiments des forces de sécurité à Falloujah (province d'Anbar). Les groupes armés chiites ont également multiplié les activités pendant la période à l'examen, surtout dans la province de Bagdad et dans les provinces du sud, où des postes de contrôle illégaux ont été installés et des civils et des mosquées sunnites ont été pris pour cible.

56. La vaste campagne de sécurité, dite « La revanche des martyrs », lancée par le Gouvernement en réponse aux graves atteintes à la sécurité, a consisté à installer des postes de contrôle, à procéder à des inspections, à renforcer les patrouilles le long de la frontière avec la République arabe syrienne, à interdire le trafic d'armes et à capturer des militants, des prisonniers évadés de prison et d'autres personnes soupçonnées de liens avec le terrorisme, ainsi qu'à renforcer les mesures de sécurité à l'intérieur et autour de la Zone verte à Bagdad.

57. La MANUI a continué de consacrer beaucoup de moyens et de temps à essayer de venir à bout des procédures imposées par le Gouvernement iraquien en ce qui concerne les douanes et l'immigration. Des articles essentiels et du matériel destiné à sauver des vies humaines, comme des ambulances, sont restés au point de passage de la frontière de Safwan pendant près d'un an avant d'être dédouanés. Un an s'est aussi écoulé depuis que la Mission a demandé au Gouvernement d'approuver l'importation de munitions, qui sont capitales pour la formation et la capacité opérationnelle de ses agents de protection rapprochée. À chaque entrée dans le pays, le personnel du groupe des gardes des Nations Unies et les consultants en possession d'un passeport national doivent être munis d'un visa, ce qui limite leur déploiement et leurs déplacements.

58. Dans le même ordre d'idées, il n'a pas encore été possible de conclure et de mettre en œuvre un accord sur le statut de la Mission. Depuis mon dernier rapport, le Gouvernement a proposé des changements au projet d'accord, ce à quoi l'Organisation a répondu en apportant de nombreux éclaircissements et en proposant des aménagements. L'accord devrait donc être conclu dans un avenir proche, son absence continuant d'entraver gravement et de saper l'efficacité de la Mission.

IV. Observations

59. Je salue les initiatives prises récemment par les dirigeants politiques irakiens en vue de parvenir à la réconciliation nationale, en particulier dans le cadre de la Conférence nationale pour la paix sociale. Le Code national de l'honneur sur lesquelles elles ont débouché, qui énonce les principes devant régir le dialogue national et les réformes, doit recueillir l'adhésion de toutes les parties. Il est capital que l'élan imprimé par la Conférence s'accompagne de mécanismes de suivi afin d'apaiser les tensions et de jeter des bases solides pour la réconciliation nationale. Les femmes, de plus en plus marginalisées politiquement, devraient être invitées à participer véritablement à tous les processus politiques.

60. Je reste très préoccupé par la résurgence de l'extrémisme et de la radicalisation, qui menacent la cohésion sociale en Iraq et pourraient saper les efforts de réconciliation nationale. Je suis convaincu qu'il faut s'employer davantage à créer des conditions propices à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme. À ce sujet, il importe de parvenir au plus vite à une participation

politique équitable aux niveaux national et local, d'asseoir la démocratie et les institutions, de renforcer le rôle de la société civile et de favoriser le développement économique en créant des emplois, en assurant l'offre de services et en luttant contre la corruption. Les responsables politiques de tous bords ont une responsabilité sans équivoque : diriger et promouvoir des mesures décisives et sans exclusive à cette fin. L'ONU est prête à leur apporter le soutien nécessaire.

61. Je félicite le Conseil des représentants d'avoir adopté la loi sur les élections parlementaires nationales et je félicite également les responsables politiques de n'avoir ménagé aucun effort pour parvenir à un accord dans ce domaine. J'engage toutes les parties concernées à prendre d'autres mesures pour que les élections se déroulent comme prévu, dans un climat de stabilité et de sécurité, et à veiller à ce que les femmes et les minorités soient représentées et qu'elles participent véritablement, conformément aux dispositions de la Constitution. Je félicite également les membres du Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante, qui ont fait preuve de maturité et de professionnalisme, et qui ont prouvé qu'ils avaient les compétences techniques requises lors des trois scrutins organisés cette année. Sous leur direction, la Commission continue de préparer les prochaines élections, d'une importance capitale, y compris les élections parlementaires nationales. Mon Représentant spécial et l'équipe d'assistance électorale intégrée des Nations Unies continueront de prêter leur concours à la Commission.

62. Je me réjouis que les élections parlementaires organisées le 21 septembre dans la région du Kurdistan se soient déroulées dans le calme, mais je suis préoccupé par le report des élections aux conseils des provinces de la région. Les progrès accomplis récemment en vue de l'adoption de la loi sur les élections aux conseils de la province de Kirkouk sont encourageants mais j'engage les parties à redoubler d'efforts pour tenir sans tarder des élections à Kirkouk et dans les trois provinces de la région du Kurdistan, et à faire en sorte que les citoyens puissent exercer leur droit légitime de choisir leurs représentants.

63. Je suis satisfait que les relations entre l'Iraq et le Koweït continuent de s'améliorer. J'espère que l'amélioration des relations bilatérales conduira à l'instauration d'une plus grande confiance entre les deux pays et au resserrement des liens économiques, commerciaux et culturels. J'espère également que cette évolution positive débouchera sur l'amélioration des relations de l'Iraq avec ses autres voisins, dans l'intérêt de la stabilité régionale.

64. Je reste préoccupé par les retombées humanitaires, sécuritaires et politiques que le conflit syrien a sur l'Iraq. Je remercie le Gouvernement iraquien de ses efforts et de sa volonté de contribuer à un règlement politique du conflit. Tout en prenant acte de ses préoccupations légitimes pour la sécurité, je l'engage à continuer de donner refuge aux civils qui fuient le conflit syrien. Bien que d'autres ressources soient nécessaires, je me réjouis que des progrès véritables aient été accomplis, comme en témoignent l'ouverture de camps supplémentaires et la fourniture d'assistance à ceux qui sont installés hors des camps.

65. Au sujet de l'application de la peine de mort, j'en appelle de nouveau au Gouvernement iraquien pour qu'il impose d'urgence un moratoire sur les exécutions, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale sur la question.

66. Je trouve encourageant le fait que le Ministère de la justice coopère avec la MANUI en lui donnant accès aux prisons qui relèvent de sa compétence. Je prie de

nouveau le Ministère de l'intérieur de faire de même. J'encourage le Gouvernement iraquien à continuer de réformer le système judiciaire et ses procédures. Je l'invite également à modifier les dispositions qui régissent les manifestations afin que toute entrave à l'exercice pacifique du droit à la liberté de réunion soit pleinement conforme à la Constitution iraquienne et au droit international.

67. Je condamne fermement l'attentat perpétré contre le camp Nouvel Iraq le 1^{er} septembre. J'exhorte le Gouvernement à rendre publics sans tarder les résultats de son enquête et à traduire les auteurs en justice. Cet événement tragique montre qu'il faut d'urgence réinstaller les résidents du camp Hurriya hors d'Iraq. Je demande de nouveau aux États Membres de contribuer à une solution durable en admettant sur leur territoire des résidents du camp et en finançant le Fonds d'affectation spéciale créé récemment pour ce faire.

68. Je demande le concours du Gouvernement iraquien afin que l'accord sur le statut de la mission soit rapidement mis au point sous sa forme définitive et signé, et qu'il entre en vigueur sans plus tarder. Cette étape nécessaire sera bénéfique pour l'ONU et pour le Gouvernement iraquien.

69. Enfin, je tiens à remercier, pour leur travail acharné et leur dévouement, mon Représentant spécial, Nickolay Mladenov, et le personnel des Nations Unies, qui soutiennent, souvent dans des circonstances difficiles, le peuple et le Gouvernement irakiens.
